

Mode d'emploi *Entreprise*

Contrat d'Apprentissage



Nouveauté 2025 : Saisie unique

Le CFA Sup Nouvelle-Aquitaine communique en direct avec votre Opco par la télétransmission des données du CERFA et de la convention de formation.

le **cnam**
Nouvelle-Aquitaine



1



CONTRACTUALISER

L'entreprise ou l'organisme public préremplit les éléments du contrat via l'application CERFA sur le [site web du CFA Sup NA](#).

Pour la fonction publique territoriale, la collectivité transmet le numéro d'accord préalable obtenu du CNFPT validant le financement.



Cliquer ici pour accéder à l'application CERFA

2



ÉTABLIR *le rôle de l'apprenti*

À la fin de la saisie du CERFA, l'entreprise renseigne les missions proposées à l'apprenti en lien avec le référentiel du diplôme. Ces missions sont ensuite validées par le responsable de formation.

3



SIGNER *le contrat de manière électronique*

Le CFA Sup NA vérifie les éléments renseignés, génère la convention de formation et le contrat d'apprentissage (CERFA). Il les transmet par voie électronique pour signature à l'entreprise et à l'apprenti.

4



TRANSMETTRE *les documents*

● *Entreprise Privée*

Le CFA transmet automatiquement à votre OPCO le contrat et la convention de formation signés par l'ensemble des parties, accompagnés des pièces justificatives, dans un délai de 5 jours ouvrables.

● *Organisme Public*

Les organismes publics transmettent le contrat signé par l'ensemble des parties à la DEETS.



Cliquer ici pour plus d'infos